

Déclaration du 8ème sommet des pays du sud de l'union européenne

Athènes, 17 septembre 2021

Nous, chefs d'État et de gouvernement de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Portugal et de la Slovénie, nous sommes réunis le 17 septembre à Athènes à l'occasion du 8ème sommet des pays du Sud de l'Union européenne (UE).

Nous nous réjouissons que la Croatie et la Slovénie aient rejoint le groupe des pays du Sud de l'Union européenne (UE Med) ; leur participation nous renforcera et enrichira nos discussions, ainsi que notre vision sur l'avenir de l'Europe.

Face à la diversité et la gravité des problématiques auxquelles l'Europe est confrontée, dans des domaines aussi divers que l'environnement et le climat, la santé, l'économie, la sécurité et la stabilité, il est plus essentiel que jamais de consolider les fondements européens, de remédier aux carences structurelles de l'Union, de renforcer la dimension européenne de la défense et de construire une résilience collective.

Paix, sécurité et stabilité en Méditerranée

Une Méditerranée en paix, stable, sûre et prospère constitue une priorité stratégique pour l'UE. Les pays du Sud de l'Europe agissent comme pilier de la stabilité dans la région, grâce à leur approche commune des problématiques et à leur vision partagée de l'avenir de la région méditerranéenne et de l'Europe dans son ensemble. La région méditerranéenne continue à être le théâtre de plusieurs crises qui ont des répercussions sur tous les pays et toutes les populations de la région, et au-delà. Nous appelons tous les pays de la région à respecter la souveraineté et les droits souverains des États membres de l'UE sur leurs zones maritimes conformément au droit international, notamment le droit de la mer. Nous soulignons que la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive doit être effectuée par le biais de règlement pacifique des différends, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous renouvelons notre appel à la Turquie pour qu'elle accepte l'invitation de Chypre à nouer un dialogue portant sur la délimitation des zones maritimes relevant de leurs côtes respectives, notamment en portant l'affaire devant la Cour internationale de justice. Conformément aux conclusions pertinentes du Conseil européen et de la Déclaration du 25 mars 2021, il est essentiel que tous les États respectent pleinement le droit international et s'abstiennent, de manière cohérente et permanente, de toute provocation ou action unilatérale violant le droit international. En cas de telles actions, nous réaffirmons notre détermination à faire usage des instruments et des possibilités dont dispose l'Union européenne pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour maintenir la stabilité régionale. Nous réaffirmons notre disponibilité à échanger avec la Turquie de manière progressive, proportionnée et réversible pour accroître la coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun, à condition que les critères établis par le Conseil européen en juin dernier soient respectés.

Nous réaffirmons notre attachement résolu à un règlement complet et viable de la situation chypriote, fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale caractérisée par l'égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui nous obligent tous, et dans le respect de l'acquis, des valeurs et des principes de l'UE. Par conséquent, les propositions visant à établir deux États sont inacceptables. Les comportements illégaux et provocateurs dans les zones maritimes et sur le territoire de Chypre, qui sapent les efforts visant à reprendre les négociations, doivent cesser. Nous condamnons fermement les activités illégales de la Turquie dans la zone clôturée de Varosha, qui ne respectent pas les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et demandons qu'elles cessent, conformément à la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations Unies du 23 juillet 2021 et à la déclaration du Haut représentant de l'Union européenne du 27 juillet 2021.

Le processus de paix au Proche-Orient demeure la seule voie pour parvenir à une solution négociée permettant l'établissement de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondée sur les paramètres convenus et le droit international. Nous saluons la reprise récente de contacts de haut niveau entre le gouvernement d'Israël et celui de l'Autorité palestinienne, et nous incitons les deux parties à reprendre leur coopération bilatérale. Nous saluons également la poursuite des efforts, conduits par l'Égypte, la Jordanie, le Qatar et d'autres partenaires régionaux et internationaux pour consolider la stabilité après la crise survenue récemment. Nous appelons aussi les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui compromettrait la perspective d'un règlement juste et durable du conflit. Nous insistons sur la nécessité de

cesser toutes les activités d'expansion, y compris à Jérusalem-Est, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous sommes prêts à soutenir au sein de l'UE, et notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient, les efforts d'Israël et des Palestiniens pour rétablir un véritable processus politique.

Nous suivons avec une profonde préoccupation les signes d'une possible reprise de la violence en Syrie, pays déjà déchiré par la guerre. Nous appelons toutes les parties à appliquer un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire national, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à veiller à la protection des civils, en mettant l'accent sur la dimension humanitaire de la situation et la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave, permettant notamment l'accès transfrontalier et entre les lignes de contact. Dans ce contexte, nous saluons la décision prise par le Conseil de sécurité en juillet dernier de prolonger de douze mois le l'opération d'aide humanitaire transfrontalière au Nord-Ouest de la Syrie. Tout en réaffirmant notre plein soutien à l'Envoyé spécial des Nations Unies, Geir Pedersen, nous convenons de la nécessité d'accroître nos efforts de relance du processus politique, sous l'égide des Nations Unies, de garantir l'unité du pays ainsi que sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, et de réunir toutes les conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, en veillant dans le même temps au retrait de toutes les troupes étrangères. La mise en œuvre d'une solution politique crédible et durable restera pour nous la condition indispensable à la normalisation des relations avec Damas.

Depuis 2019, le Liban fait face à une crise sans précédent, aggravée par l'explosion dévastatrice survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, la pandémie de COVID-19, les flux importants de migrants et la poursuite de la crise économique et de l'incertitude au plan politique. Nous sommes pleinement solidaires de la population libanaise et la soutenons. La stabilité politique et la cohésion sociale doivent être préservées, afin de garantir que tout nouveau progrès soit durable. Nous saluons la formation du nouveau gouvernement présidé par Najib Mikati. Ce gouvernement doit rapidement mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires. Nous exprimons notre disponibilité à l'appuyer dans la mise en œuvre des mesures attendues par la population libanaise et par la communauté internationale.

Le processus politique en Libye a conduit à la mise en place d'une nouvelle Autorité exécutive unifiée de transition ayant pour mandat de mener le pays vers des élections libres et régulières le 24 décembre 2021. Nous encourageons toutes les parties prenantes libyennes à traiter les problématiques en suspens relatives à l'unification des institutions, la clarification des fondements constitutionnels, l'adoption d'un cadre juridique pour les élections programmées, ainsi que la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, notamment sa disposition qui prévoit la démobilisation, le désarmement et le retrait de tous les combattants, mercenaires et forces étrangers. Dans ce domaine, la poursuite de l'engagement de l'UE demeure essentielle. Nous réaffirmons notre soutien à la population libyenne dans la poursuite de ses efforts afin de parvenir à un règlement de la crise mené par la Libye et nous exhortons toutes les parties prenantes à contribuer de manière constructive à cet objectif. Nous soulignons l'importance des efforts conjoints menés par les États côtiers dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée centrale conformément aux conventions internationales pertinentes et au droit international de la mer. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes d'accroître encore leurs efforts de prévention des flux migratoires irréguliers, de la traite et des trafics d'êtres humains, ainsi que des violations de l'embargo sur les armes. Nous rappelons également notre entière détermination à respecter et à faire respecter cet embargo, notamment grâce à l'opération EUNAVFOR MEDIrini.

S'agissant de la Tunisie, nous réaffirmons la nécessité de préserver la démocratie, les procédures constitutionnelles et l'État de droit. L'efficacité et le bon fonctionnement du gouvernement sont déterminants pour faire face à la crise économique actuelle, qui requiert une solution urgente. Nous continuons d'apporter notre plein soutien aux efforts de ce pays pour juguler la crise économique et sociale, aggravée par la pandémie, et nous soulignons la nécessité de préserver la stabilité de la Tunisie et celle de la région. Nous appelons instamment toutes les parties prenantes à lutter contre les migrations irrégulières et à s'attaquer à leurs causes structurelles.

Nous sommes vivement préoccupés par l'évolution de la situation en Afghanistan. Le droit du peuple afghan à vivre dans la dignité, en paix et en sécurité, ainsi que la protection et la sécurité des citoyens européens, des employés locaux travaillant pour l'UE ou ses États membres, et des personnes menacées en raison de leur

engagement comme défenseurs des droits revêtent une importance capitale. Nous appelons au respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. À cet égard, nous demandons au pouvoir afghan de coopérer pleinement avec les bailleurs de fonds internationaux et les institutions des Nations Unies et de permettre aux acteurs humanitaires un accès sans entrave à toutes les régions du pays. Il demeure prioritaire de combattre le terrorisme et d'empêcher que le territoire afghan ne soit utilisé par des groupes terroristes internationaux. Nous exhortons les autorités à coopérer pleinement en matière de lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants et à soutenir les efforts internationaux déployés à cet effet. Nous restons également déterminés à renforcer la capacité de l'UE à agir en tant que garante de la sécurité au niveau mondial. Nous soutenons les efforts internationaux de sensibilisation déployés actuellement pour régler la crise afghane, notamment l'initiative portée par la présidence italienne du G20. Une attention particulière doit être portée au respect des droits de l'Homme dans le pays, conformément au droit international, en particulier aux droits des personnes les plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants, des défenseurs des droits et des personnes appartenant à des minorités. Il convient de mettre en place une coopération internationale, en particulier avec les pays voisins, pour traiter la question des Afghans qui fuient le pays. Dans cette dimension de la crise, l'UE doit jouer un rôle important, en concertation avec l'ensemble des partenaires potentiels, tout en luttant contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. L'Afghanistan abrite des monuments d'importance mondiale, qui témoignent du patrimoine culturel commun et des liens historiques entre l'Europe et l'Asie. Il est donc important que ces monuments soient conservés de manière adaptée et protégés dans l'intérêt de toute l'humanité, conformément au droit international en vigueur.

Nous réaffirmons notre détermination à traiter de manière globale le spectre toujours croissant de menaces hybrides émanant d'acteurs étatiques et non étatiques. Nous rappelons notre ferme engagement de lutter contre le phénomène de l'extrémisme violent et du terrorisme, en approfondissant encore notre connaissance de ses causes structurelles et de ses facteurs sous-jacents. Il est indispensable que nous offrions des opportunités, en particulier aux jeunes, notamment en utilisant des approches tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de renforcer la résilience face à la radicalisation. Le terrorisme se transforme en permanence, au gré des changements et des évolutions des technologies. Les possibilités offertes par l'internet, démontrées tout particulièrement pendant la pandémie de COVID-19, peuvent fournir un instrument unique aux terroristes, qui détournent ce vecteur à des fins de propagande, de recrutement, de formation, de blanchiment d'argent et de financement. La lutte contre le financement du terrorisme est une entreprise difficile. Le trafic et le commerce de biens culturels, notamment de biens exhumés de manière illégale sur des sites archéologiques situés dans des zones de conflit, constituent un moyen de financement majeur des groupes terroristes, ainsi qu'une source de vive inquiétude pour la protection du patrimoine culturel partout dans le monde. Nous sommes déterminés à renforcer la coopération, tant au niveau international que dans le cadre de l'UE, notamment grâce à des échanges d'informations, et à continuer de traiter ces questions dans les enceintes adaptées.

Nous réaffirmons notre engagement de soutenir les pays de la région du Sahel, dont la situation reste fragile. Au Mali, il est indispensable que la transition en cours se termine dans les délais avec l'organisation, le 22 février 2022, d'élections dans les conditions fixées avec les partenaires internationaux, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. Nous continuerons de poursuivre trois objectifs dans cette région : la lutte contre le terrorisme, qui demeure notre priorité ; le renforcement de la coopération militaire, dans le but d'accélérer la montée en puissance des forces armées des pays du Sahel, notamment grâce à la mission de formation de l'UE au Mali, à la mission d'accompagnement de la Task Force européenne Takuba, ainsi qu'à notre mécanisme de coopération bilatérale ; et le maintien des garanties apportées par les forces internationales, en premier lieu la MINUSMA. Nous réaffirmons également notre volonté d'aider ces pays, en déployant des efforts, qui dépassent largement la lutte contre les groupes armés terroristes. C'est en soutenant le retour des administrations et des services publics dans l'ensemble du pays, en renforçant la coopération entre les différents acteurs et en favorisant le développement de toutes les régions du pays que nous parviendrons, ensemble, à apporter une solution durable aux facteurs de la crise. C'est l'objectif de l'engagement international envers la Coalition pour le Sahel.

Programme d'action européen

En réponse à la dégradation de notre environnement stratégique, à l'intensification de la concurrence stratégique et à la course croissante vers certains espaces publics mondiaux (comme les espaces maritimes, aériens et le cyberspace), qui rapprochent les crises du territoire européen et ont des répercussions importantes pour notre sécurité, nous reconnaissons que l'UE doit faire des progrès significatifs pour disposer d'une

capacité renforcée à agir dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette ambition, qui devra être mise en œuvre rapidement après l'adoption de la boussole stratégique d'ici mars 2022, devra imprégner tous les niveaux de décision et contribuer à la construction d'une culture stratégique convergente sur la défense et la sécurité entre tous les États membres et les institutions européennes ainsi qu'à l'élaboration d'une vision européenne commune cohérente des défis sécuritaires actuels et à venir, ce qui renforcera nos actions extérieures et permettra à l'Europe de consolider sa propre sécurité.

L'accord historique obtenu le 21 juillet 2020 au sujet du plan « Next Generation EU » a créé un instrument innovant sans précédent pour une relance européenne coordonnée en réponse à la crise de la COVID-19, qui a conduit à l'adoption de plans pour la relance et la résilience complets, équilibrés et qualitatifs. Il s'agit d'un signal fort, celui d'une Europe solidaire et porteuse d'une plus grande convergence économique et sociale, qui soutient les priorités numérique, environnementale et climatique. Nos efforts doivent se poursuivre afin de garantir la bonne mise en œuvre des investissements prévus par les plans pour favoriser la croissance et le versement rapide des fonds pour soutenir la relance. Les investissements européens doivent être orientés essentiellement vers la double transition écologique et numérique, y compris une fois la relance acquise, dans le but d'accroître notre potentiel de croissance antérieur à la pandémie. Nous attendons également avec intérêt que la discussion sur l'examen de la gouvernance économique soit relancée.

La relance économique doit aller de pair avec le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale. La réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que l'amélioration des compétences et la reconversion professionnelle, sont au centre de nos efforts collectifs. La mise en œuvre effective et rapide du socle européen des droits sociaux, selon les orientations du Plan d'action correspondant de la Commission, adopté les 7 et 8 mai 2021 lors du sommet social de Porto, est la meilleure façon de faire en sorte que cette transformation historique soit conduite de manière équitable, en ne laissant personne de côté. Nous sommes déterminés à réduire les inégalités et la discrimination, en particulier entre les femmes et les hommes, à promouvoir des salaires justes, à lutter contre l'exclusion sociale et à combattre la pauvreté. En définitive, il ne pourra y avoir de relance durable sans réactivation du modèle social européen et sans mise en œuvre de plans nationaux pour la relance et la résilience, qui représentent une opportunité historique de soutenir la prochaine génération de citoyens européens.

La réponse aux mouvements migratoires constitue l'un des principaux enjeux stratégiques internationaux auxquels notre Union est actuellement confrontée. Une approche globale est nécessaire pour répondre à ce défi, conformément aux conclusions du Conseil européen de juin et comme l'a souligné la crise afghane. Au vu des propositions contenues dans le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile, nous souhaitons une approche constructive, afin que le principe de solidarité soit renforcé et appliqué en association avec celui de partage équitable des responsabilités énoncé à l'article 80 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Nous nous félicitons des objectifs du nouveau Pacte concernant la dimension extérieure des migrations, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats et la coopération avec les pays tiers, qui a également été mise en évidence dans les dernières conclusions du Conseil européen. Nous soulignons la nécessité de la mise en œuvre rapide et de l'évaluation régulière de ces partenariats, au niveau politique comme opérationnel. À cet effet, nous rappelons qu'il est urgent de proposer à l'automne 2021 des plans d'action aux pays d'origine et de transit prioritaires, indiquant des objectifs précis, de nouvelles mesures de soutien et des calendriers concrets. Il est indispensable de prendre en compte toutes les routes migratoires de la Méditerranée et de l'Atlantique, ainsi que de renforcer tous les partenariats potentiels. Nous pensons qu'il est important de coopérer avec les pays africains et avec les pays que ces différentes routes traversent, y compris les pays des Balkans occidentaux. Nous appelons de nos vœux une position européenne unie et coordonnée à l'égard des pays tiers, afin de permettre et de maintenir une coopération fructueuse, notamment un système de retours et de réadmissions efficace. Pour lutter contre les causes structurelles des migrations, il est nécessaire de recourir à une combinaison d'actions spécifiques, comme l'intensification des efforts de sécurité, le renforcement des capacités des États, l'élaboration de mécanismes juridiques pour permettre l'accès à l'emploi ainsi que l'amélioration des systèmes d'accueil, d'asile et de retour dans les pays tiers voisins, dans l'esprit « Équipe Europe » et en veillant à une coopération étroite entre les pays d'accueil et les institutions des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous fondant sur la Communication de la Commission sur la stratégie de l'UE en matière de retour, nous sommes prêts à agir pour améliorer l'aide au retour volontaire depuis des pays tiers, afin de soutenir leurs efforts de gestion des migrations et de réduire le risque de nouveaux flux clandestins.

L'instrumentalisation des migrations à des fins géopolitiques est inhumaine et viole les droits de l'Homme. Il ne fait aucun doute que la coopération entre l'UE et les pays tiers est indispensable pour gérer les flux de migrations et prévenir le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, et qu'elle est une composante essentielle de la dimension extérieure de la politique migratoire de l'UE. Parallèlement, nous devons empêcher l'instrumentalisation des souffrances humaines à des fins politiques et parvenir à une vision commune de la façon de traiter les tentatives organisées de franchissements clandestins. Nous soulignons qu'une protection effective des frontières extérieures de l'UE est nécessaire, conformément au droit international et européen, afin de prévenir les entrées illégales.

La relance économique de l'UE dépend dans une large mesure de la transition écologique et de la transformation numérique. La transformation numérique contribue à la réalisation de l'objectif d'une Europe qui atteint la neutralité climatique à l'horizon 2050. Ensemble, le plan « Next Generation EU », la nouvelle stratégie industrielle révisée pour l'Europe et la boussole numérique forment un cadre stratégique intégré, dont la mise en œuvre complète et rapide assurera à cette double transition, écologique et numérique, d'être durable sur le long terme. La récente proposition de la Commission en matière de neutralité climatique (paquet « Ajustement à l'objectif 55 »), qui vise à traduire dans les faits l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 et à atteindre les cibles fixées dans la Loi européenne sur le climat, pose des jalons pour une politique climatique européenne ambitieuse. Nous saluons le rôle joué par le G20, dont l'Italie assure actuellement la présidence, pour promouvoir une relance durable, solidaire et résiliente. Nous considérons qu'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières serait une mesure climatique utile pour atténuer efficacement les risques de fuites de carbone, dans le plein respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Il s'est avéré essentiel de disposer d'une approche européenne pour lutter contre la pandémie de COVID-19. L'UE a fait preuve de résilience en agissant dans un esprit de solidarité et de coopération. Elle a en particulier apporté son soutien au dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et à son mécanisme COVAX, depuis leur création, ce qui a permis de livrer à ce jour 243 millions de doses de vaccin à 139 pays dans le monde entier. L'UE s'est également montrée particulièrement active en ce qui concerne les dons de doses aux pays à faible revenu, avec un engagement à hauteur de 250 millions de doses, en se concentrant tout particulièrement sur son voisinage sud et oriental et sur l'Afrique. Alors que l'humanité est confrontée à des défis qui dépassent les frontières nationales, la coopération internationale demeure essentielle et passe par le renforcement et la réforme de l'Organisation mondiale de la santé et par la consolidation du Règlement sanitaire international. En parallèle, nous devons remédier aux faiblesses de nos systèmes de santé, notamment en garantissant un accès aux médicaments dans tous les États membres, et nous préparer à temps et avec efficacité aux crises futures. Le sommet mondial sur la santé, organisé conjointement par l'Italie et par la Commission européenne, ainsi que la Déclaration de Rome sur la préparation aux pandémies adoptée à cette occasion, joueront un rôle déterminant pour renforcer les systèmes de santé. Il est nécessaire d'accorder plus de pouvoir aux agences de santé de l'UE (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et Agence européenne des médicaments) et de défendre la création d'une Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire. De plus, il est absolument indispensable de renforcer notre souveraineté en matière de santé. L'UE doit en particulier développer ses propres capacités de production de produits de santé essentiels. L'étape suivante consiste à rétablir la liberté de circulation au sein de l'UE et les déplacements internationaux. Le Certificat COVID numérique de l'UE s'est révélé être un outil précieux de protection de la santé publique et a considérablement facilité la circulation des citoyens tout en stimulant le tourisme et l'économie. Nous estimons également que compte tenu des progrès de la vaccination, le moment est venu de s'interroger sur le meilleur moyen de relancer les déplacements internationaux sur une base commune. Surtout, nous rappelons que la vaccination demeure l'instrument le plus efficace dans la lutte contre la pandémie et à cet égard, répondre au problème du scepticisme vaccinal fait partie des principales priorités parmi les défis auxquels nous sommes confrontés. Par conséquent, il est important que nous poursuivions nos campagnes d'information et que nous luttons contre la désinformation et les infox.

Nous sommes impatients de mener des échanges nourris et ambitieux dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, sous l'actuelle présidence slovène et la future présidence française du Conseil de l'Union européenne, dans le but d'atteindre des résultats concrets et de rapprocher l'UE de ses citoyens, au bénéfice de la jeunesse européenne en particulier. Cette conférence constitue une occasion exceptionnelle de redynamiser le projet européen dans toutes ses dimensions.

Nouveau programme pour la Méditerranée

Nous réaffirmons l'importance stratégique du voisinage méridional. Dans ce contexte, nous saluons la Communication conjointe de la Commission et du haut représentant sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional et nous appelons une nouvelle fois à la mettre en œuvre rapidement et efficacement, comme l'a déclaré le Conseil. Conformément aux résultats obtenus à l'issue du Forum régional 2020 de l'Union pour la Méditerranée organisé à Barcelone et au nouveau programme pour la Méditerranée, approche qui vise à traiter des questions récurrentes mais s'intéresse également à de nouveaux domaines et de nouvelles formes de coopération identifiées au cours des dernières années (en particulier pendant la crise de la COVID-19), nous réaffirmons notre détermination à travailler aux côtés de nos partenaires méditerranéens pour garantir à long terme la stabilité, la sécurité et le développement durable de la région, à promouvoir et à préserver la bonne gouvernance, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, à renforcer les institutions démocratiques et l'État de droit, ainsi qu'à soutenir une société civile ouverte et non discriminante dans tous ses aspects. Ces éléments font partie intégrante de la Politique européenne de voisinage et de notre partenariat méridional depuis la Déclaration de Barcelone de 1995, et restent au cœur de nos priorités de partenariat. Pour atteindre ces objectifs, nous devons intensifier considérablement le dialogue politique dans toute la Méditerranée.

Afin d'accroître la résilience de la région, nous devons nous mobiliser en faveur d'un environnement qui soit ouvert, stable et juste pour le commerce et les investissements, tant au niveau multilatéral que bilatéral. Nous soulignons la nécessité de concevoir un programme d'action numérique ouvert qui prenne en considération les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, et de s'appuyer davantage sur des outils numériques et un maillage sûrs et fiables, tout en insistant sur le rôle essentiel de la cybersécurité et d'un maillage numérique amélioré dans tout le bassin méditerranéen, grâce à des projets transfrontaliers phares tels que les câbles de données et les réseaux dorsaux sous-marins.

La Méditerranée possède l'un des écosystèmes marins et côtiers les plus riches au monde, qui est également l'un des plus vulnérables. La dégradation rapide de ce dernier appelle une réponse commune et concrète urgente ainsi qu'un renforcement de la coopération régionale en mobilisant tous les acteurs concernés au service de la protection de cet environnement partagé. Nous appuyons les efforts de la coalition pour une mer Méditerranée exemplaire en 2030 et la soutenons dans son ambition de protéger la biodiversité marine, en particulier par la promotion des aires marines protégées, contribuant ainsi à la réalisation de notre objectif de protection de 30 % de l'espace marin et terrestre au niveau mondial. Il est tout aussi important de réduire les effets de la pêche, de lutter contre la pollution marine et de promouvoir des transports maritimes durables. Développer une économie bleue et durable en Méditerranée permet de promouvoir une économie moderne, économe en ressources, résiliente et compétitive, qui améliore les conditions de vie et contribue à la solidarité sociale tout en préservant les écosystèmes marins et côtiers et la biodiversité. Dans ce contexte, la protection des droits des États et des régions insulaires reste une priorité, et il convient également d'accroître la compétitivité des secteurs de l'économie bleue en respectant pleinement les ressources et l'environnement marins, conformément au concept de biens méditerranéens communs.

Conformément aux conclusions du Conseil sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, nous sommes déterminés à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements tout en nous attaquant à des problèmes structurels de longue date comme le chômage, en particulier le chômage des jeunes. Si nous voulons réussir, la participation du secteur privé et la mobilisation des petites et moyennes entreprises sont indispensables. Il est donc essentiel de promouvoir un meilleur accès à l'information et à l'innovation et de consolider l'ensemble des relations commerciales et économiques dans la région, mesures auxquelles nous apporterons un plus grand soutien. Par ailleurs, nous intensifierons la coopération avec notre voisinage méridional en matière d'éducation et nous nouerons des relations culturelles et scientifiques plus solides afin d'offrir aux jeunes des possibilités crédibles et durables en facilitant l'amélioration des compétences et la reconversion professionnelle.

Nous sommes résolus à accorder la priorité aux technologies nouvelles et innovantes en matière d'énergies renouvelables, en particulier l'hydrogène et les énergies marines renouvelables, pour opérer une transition énergétique verte qui permette à tous les consommateurs finaux, y compris les foyers et les entreprises, d'accéder à l'énergie à un prix abordable. La diversification du bouquet énergétique est essentielle pour garantir la sécurité énergétique et minimiser les risques naturels et d'origine anthropique. Les projets

énergétiques doivent se fixer pour objectif de renforcer l'interconnexion dans la région et avec d'autres pays et de contribuer à la décarbonation de nos économies, à la paix et à la stabilité géopolitique. À cet égard, nous notons que le Forum du gaz de la Méditerranée orientale constitue une plateforme de coopération régionale constructive.

Nous sommes conscients du rôle essentiel et stratégique des transports maritimes et combinés en Méditerranée, de l'importance de la promotion de la connectivité et d'un système de transport collectif consommant peu d'énergie et respectueux de l'environnement. Nous soulignons qu'il est nécessaire de garantir les synergies adéquates entre les fonds et les aides de l'UE pour promouvoir la recherche et développement au service de technologies efficaces et innovantes, également au moyen d'une coopération avec des enceintes telles que l'Observatoire méditerranéen de l'énergie, afin que les navires, les ports, les activités de transport et les secteurs de la construction navale et de la production énergétique soient mieux préparés à participer à des activités de transport maritime neutres sur le plan climatique et ayant une faible incidence sur l'environnement. À cet égard, nous saluons les initiatives maritimes du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de la Commission européenne visant à contribuer à l'objectif de réduction de 55 % des émissions, tout en veillant à ce que la compétitivité du secteur des transports maritimes soit préservée, dans la perspective d'un maintien des conditions de concurrence équitables au niveau mondial.

La Méditerranée est le berceau historique de civilisations et de cultures qui rassemblent les populations et ont une importance mondiale. La culture est notre langue maternelle commune, qui permet une compréhension mutuelle plus fine et plus profonde : sans elle, pas de coexistence pacifique ni de coopération entre les peuples et les pays. Par conséquent, les dirigeants des pays de la Méditerranée doivent mener des initiatives et des actions concrètes afin de dynamiser les relations culturelles dans toute la région et promouvoir et protéger notre patrimoine culturel commun, notamment grâce à la coopération des États concernés et d'autres institutions et organisations, en accordant une importance primordiale à la société civile et aux contacts humains.

Nous sommes conscients du rôle unique joué par l'Union pour la Méditerranée dans le renforcement de la coopération dans la région, et nous y trouvons beaucoup de valeur. C'est dans cet esprit que nous continuons à rechercher de nouvelles façons de bâtir des ponts entre les deux rives de la Méditerranée, en accordant une attention particulière à la question de l'intégration régionale et en tenant compte du potentiel existant pour créer des formats sous-régionaux et inter-régionaux et développer ceux déjà en place.

Le prochain Sommet des pays du Sud de l'Union européenne aura lieu en Espagne.

Source : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/09/17/declaration-du-8eme-sommet-des-pays-du-sud-de-lunion-europeenne>